

2026/11

VILLE DE RANTIGNY
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Clermont

**Prise d'acte du rapport d'activité 2024 du service mutualisé d'instruction du droit des sols de la
Communauté de communes du Liancourtois – la Vallée dorée**

L'an deux mil vingt-six le vendredi 27 février à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 13 février, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR, Sophie JUPIN, Djillali AISSAOUI, Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Ludovic VINET, Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

Depuis la loi ALUR du 24 mars 2014, l'instruction des actes liés au droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) relève de la compétence des collectivités. Le 23 avril 2015, la Communauté de Communes du Liancourtois a créé un service mutualisé pour accompagner les communes membres dans cette mission.

Le rapport d'activité 2024 présente un bilan des actions menées par ce service tout au long de l'année écoulée. Il met en lumière les statistiques d'instruction, les délais de traitement, les points forts et les éventuels axes d'amélioration.

Le rapport fait état des éléments suivants :

1. Données quantitatives :

-Nombre total de dossiers instruits (par nature : permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme).

-Répartition par commune membre.

2. Qualité du service :

- Respect des délais légaux d'instruction.
- Accompagnement des communes et échanges avec les pétitionnaires.

3.Enjeux identifiés :

- Adaptation aux évolutions législatives et réglementaires.
- Gestion des pics d'activités.
- Renforcement des outils numériques pour améliorer la performance.

Ainsi, comparativement à 2023, où 316 dossiers avaient été instruits, l'activité progresse de +21 % (387 dossiers).

Cette hausse s'explique par la reprise nette des dépôts de permis de construire (+34 %) et un niveau toujours élevé de déclarations préalables.

La dématérialisation a poursuivi sa progression en 2024 et 351 dossiers (37 % des demandes) ont été traités par voie numérique, contre 209 en 2023 (23,2 %).

Les délais réglementaires ont été respectés à 99,8 %. En moyenne, l'instruction d'un Permis de construire a été réalisée en 41 jours (contre 40 en 2023), et en 23 jours pour les déclarations préalables (contre 24 en 2023).

Enfin, le coût global du service urbanisme en 2024 s'élève à 67 216,03 €.

Le service mutualisé constitue un atout pour l'harmonisation et l'efficacité de l'instruction des demandes d'urbanisme. Son fonctionnement impacte directement la satisfaction des usagers et la gestion des projets des communes membres.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et suivants ;

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, ayant transféré l'instruction des actes liés au droit des sols aux collectivités compétentes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23/04/2015 portant création du service mutualisé d'instruction du droit des sols au sein de la Communauté de Communes du Liancourtois ;

Vu la convention initiale et ses avenants ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Liancourtois ;

Vu le rapport d'activité 2024 du service mutualisé d'instruction du droit des sols ;

Considérant que le service mutualisé d'instruction du droit des sols a pour mission d'accompagner les communes membres dans l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, etc.) ;

Considérant que le rapport d'activité 2024, établi par le service, présente les données quantitatives et qualitatives relatives à son fonctionnement, ses activités et son bilan annuel ;

Considérant que le rapport d'activité constitue un outil essentiel pour évaluer l'efficacité et l'impact de ce service mutualisé ;



Monsieur le Maire propose de prendre acte du rapport d'activité 2024 du service mutualisé d'instruction du droit des sols.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	14
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	15

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Jean Marc FEVRIER, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR, Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH, Claudine DEALET (procuration à Nadine LOZANO), Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 2 mars 2026



Le Maire,


Dominique DELION

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le

ID : 060-216005181-20260302-202611-DE